



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal
du 12 Mars 2019 à 19 H

Le précédent compte-rendu du conseil est validé à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 01/2019 :

DEMANDE FIC 2019

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les projets de travaux à inscrire dans la demande de subvention pour le FIC 2019

❖ **Priorité 1 : VOIRIE COMMUNALE**

Chemin de Lomanie - Etang des Bouleaux

Chemin de Redevis

Chemin des Bourniers se fera en plusieurs tranches

Pour 2020-2021, le conseil municipal prévoit 160.000 € HT de travaux de voirie

❖ **Priorité 2 : CHANGEMENT CHAUDIERE ECOLE**

Objet de la délibération n° 02/2019 :

VENTE d'une partie de la parcelle ZL 21 lieudit Sous Le Bost – BIEN DE SECTION

Décision : Le Conseil Municipal propose un prix de vente de 3€ le m², demande la prise en charge du bornage par l'acquéreur.

Objet de la délibération n° 03/2019 :

BUDGET EAU – AUTORISATION pour travaux en régie et demande de subvention auprès de l' Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE

Décision : Le Conseil Municipal valide la proposition de prévoir en investissement au BUDGET EAU et de faire exécuter les travaux en régie notamment la pose de compteurs et de regards.

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à demander une subvention à l' Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE.

Objet de la délibération n° 04/2019 :
AUTORISATION de porter en investissement au BUDGET EAU l'achat de terrains pour l'agrandissement du bassin d'orage sur RD 201 lieudit La Croix

Objet de la délibération n° 05/2019 :
AVENANT AU DEVIS INITIAL DE L'ABRI à SEL permettant l'extension de la toiture et du bardage

Décision : Une extension de la partie toiture et bardage a été nécessaire suite à une modification de la partie maçonnerie. En conséquence, un avenant au devis initial signé avec l'entreprise SN BOIS doit être signé pour un montant de 854.72 € HT. Le conseil Municipal approuve la signature de cet avenant et autorise Mr Le Maire à faire les démarches nécessaires.

Objet de la délibération n° 06/2019 :
ENGAGEMENT DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Ouverture de crédits anticipés à l'Article 2031

Décision : Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à engager sur les bases du budget général 2018 la somme de 4275.09 € au compte 2031 du budget eau 2019

Objet de la délibération n° 07/2019 :
ACHAT DE TABLETTES NUMERIQUES POUR L'ECOLE dans le cadre de de la subvention européenne LEADER

Objet de la délibération n° 08/2019 :
DEGREVEMENT FACTURE EAU LOGEMENT LOCATIF / AUVERGNE HABITAT